L'approche régulationniste : cadre heuristique et méthodes

A1	Des fondements renouvelés	18
A2	Reconfiguration des formes institutionnelles	86
A3	Enquêter: multiplicité et complémentarité des méthodes	147

Sous-partie A1

Des fondements renouvelés

Chapitre 1	La théorie de la régulation comme matrice heuristique	19
Chapitre 2	Les régimes d'accumulation et d'appropriation	28
Chapitre 3	Hiérarchies et complémentarités institutionnelles	38
Chapitre 4	La construction institutionnelle de la valeur	44
Chapitre 5	Économie et politique : le bloc social dominant	51
Chapitre 6	Approche méso de la théorie de la régulation	57
Chapitre 7	Les modèles productifs, une microéconomie hétérodoxe ?	65
Chapitre 8	Qu'est-ce que la régulation ?	73

Chapitre

La théorie de la régulation comme matrice heuristique

Agnès LABROUSSE

La théorie de la régulation (TR) s'inscrit dans l'institutionnalisme historique. Cette contribution esquisse les implications méthodologiques et épistémologiques d'une théorie ancrée visant à saisir la diversité des économies dans le temps et l'espace. Elle montre comment la TR propose une matrice conceptuelle générale pour analyser une diversité de configurations en dynamique et à différentes échelles. Elle précise ses principes méthodologiques sous-jacents. Cette matrice sert à l'exploration, à la systématisation et à l'accumulation des connaissances qui structurent l'analyse d'ordres localisés et changeants. Elle met en évidence des causalités complexes et historiques aux échelles macro, méso, micro. L'enquête est le moment premier de ce processus de théorisation : fille de l'histoire et de l'observation, la TR se construit par allers-retours avec les matériaux empiriques suivant un schéma abduction-déduction-induction.

La théorie de la régulation s'inscrit dans l'institutionnalisme historique (Théret, 2003). Le noyau dur de ce programme de recherche est l'élaboration de théories historicisées expliquant des régularités situées à partir de matrices institutionnelles. L'économie est ainsi une discipline historique au sens de Passeron : « Une discipline est historique dès que ses énoncés ne peuvent, lorsqu'il s'agit de les dire vrai ou faux, être désindexés des contextes dans lesquels sont prélevées les données » (Labrousse et al., 2017).

Deux principes ontologiques sont au fondement d'un tel programme.

- Le principe de non-conservation du monde. Le monde doit être étudié comme un processus d'évolution et non approché en termes d'équilibre. Il ne se reproduit jamais à l'identique. Caractérisé par l'émergence endogène de la nouveauté et l'incertitude radicale, il est non-ergodique. Dans le monde vivant comme le monde social, il n'existe pas de lois de transformation préservant des invariants (Longo et al., 2012);
- 2. Le principe de diversité irréductible du monde : la diversité n'est pas une anomalie par rapport à une loi normale mais une caractéristique structurante du réel (Théret, 1997). Dans ce cadre, les façons d'élaborer des théories diffèrent des canons physicalistes dominants en économie. La visée de la théorie n'est pas de démontrer des lois économiques universelles mais d'expliquer la diversité des configurations dans le temps et dans l'espace.

Ce chapitre esquisse les principales implications méthodologiques et épistémologiques qui font de la régulation une théorie économique historicisée. Il montre d'abord comment la théorie de la régulation propose une matrice conceptuelle générale pour analyser une diversité des configurations en dynamique et à différentes échelles. Il dessine ensuite les principes méthodologiques élémentaires d'une théorie ancrée qui accorde une place de choix à l'enquête.

Une matrice heuristique pour saisir une diversité de configurations

Comme l'approche d'Ostrom, l'architecture régulationniste repose sur trois étages théoriques, du plus général ou plus spécifique. Le cadre heuristique « permet d'identifier, de catégoriser et d'organiser les facteurs perçus comme les plus pertinents ». Il « cherche à identifier les éléments universels que toute théorie relative à la même classe de phénomènes doit inclure ». Moins générales, les théories permettent aux chercheurs de « préciser quels éléments d'un cadre heuristique sont les plus pertinents pour traiter de questions spécifiques et formuler des hypothèses » explicatives sur les mécanismes à l'œuvre. Les modèles, enfin, « spécifient des relations fonctionnelles spécifiques au sein de variables particulières ou d'indicateurs, qui sont supposées opérer au sein d'un ensemble bien défini de conditions » (McGinnis, 2011). Cette architecture est mobilisée pour analyser la diversité à différentes échelles et en saisir les dynamiques.

Une approche morphologique

Au sommet de l'architecture théorique régulationniste figurent les notions de régime d'accumulation (et d'appropriation), de mode de régulation, de formes institutionnelles, de hiérarchie et de complémentarité institutionnelles, de petites et grandes crises. Cette architecture joue un rôle matriciel d'exploration et de systématisation². Il s'agit de repérer et de relier les éléments constitutifs de toute configuration institutionnelle (systèmes de règles à différents niveaux issus de compromis sociaux institutionnalisés, organisations et acteurs en présence, régularités et dynamiques de changement, etc.). Ces éléments se forment et se combinent de manière idiosyncrasique dans chaque configuration historique concrète. Ce qui est général dans une théorie historicisée, c'est donc le cadre heuristique et non les régularités repérées qui sont toujours mouvantes et locales. La logique combinatoire de cette grammaire institutionnelle permet d'investiguer une multiplicité de systèmes économiques passés et présents. Les espaces couverts sont européens, américains, asiatiques et, à un moindre degré, africains. Le champ d'étude

^{1.} Nous reprenons ici l'importante distinction de l'école de Bloomington entre framework, theory, model

^{2.} La notion de matrice ici doit être prise au sens d'une trame systématique et générative. Cette matrice n'est pas figée dans le marbre, elle est évolutive.

Danoc

dépasse les économies capitalistes *stricto sensu* puisqu'il intègre les pays socialistes, des économies périphériques ou émergentes. Les périodes traitées sont tout aussi diverses, de l'Ancien régime à nos jours.

Ce cadre heuristique général est complété par des théories plus locales. Ainsi, la théorie régulationniste du fordisme met en évidence une série de régularités et de mécanismes propres à ce mode de régulation situé. De même, la théorisation d'un mode de régulation pénurique éclaire les régularités propres aux économies planifiées soviétiques et leur entrée dans une grande crise (Chavance, 1987). Ce sont ces théories appliquées qui méritent le qualificatif mertonien de *middle-range* et non le cadre heuristique régulationniste.

À un niveau plus local encore, les modèles peuvent jouer un rôle instrumental. De multiples modèles sont compatibles avec une même théorie. Ainsi, une variété de modèles formels intervient en appui à la théorie régulationniste du fordisme : modèles de croissance et de répartition d'inspiration kaleckienne, modèles de l'endométabolisme (Lordon) pour penser les changements de régimes, modèles de théorie des jeux appliqués à la convention salariale fordiste (Billaudot, 1995).

Saisir une diversité de configurations à différentes échelles

Partie d'analyses centrées sur la France et les États-Unis, la théorie de la régulation a progressivement élargi son champ d'analyse pour mettre en évidence la multiplicité des enchaînements macroéconomiques : ainsi, dans le capitalisme industriel naissant (long xixe), la consommation des masses n'est pas un moteur central de l'accumulation, au contraire de la période fordiste. La théorie « générale » de Keynes est de fait relative à un moment particulier du capitalisme et à un contexte institutionnel historiquement situé (Boyer, 1985).

D'abord centrées sur l'industrie et tout particulièrement le secteur automobile, les approches régulationnistes se sont rapidement élargies à une diversité de configurations mésoéconomiques (Laurent & du Tertre, 2008; A1 Lamarche, 2023): elles éclairent les acteurs, régularités, dispositifs institutionnels et mécanismes spécifiques à des secteurs et territoires, comme les économies d'agglomération et de proximité.

À un niveau plus micro, la théorie régulationniste des modèles productifs montre, par exemple, comment une diversité de « compromis de gouvernement d'entreprise » (politique produit, organisation productive et relation salariale) peut être compatible avec différents modèles de croissance nationaux (Boyer & Freyssenet, 2000; A1 Montalban, 2023), etc. Des études de cas approfondies alimentent cette analyse de la diversité des organisations.

Éclairer les liens entre ces niveaux est fondamental. Et ce, non seulement en explorant les hiérarchies et complémentarités institutionnelles (A1 Amable, 2023), mais aussi en dynamique : comment certains « dispositifs [relatifs au fordisme ou à la finance, par exemple] naissent micro, se façonnent à une échelle méso pour acquérir une capacité

/ww.calillilli - Lycee Hellil IV rails - 1F 91.10 Dunod structurante au niveau macro » (A1 Lamarche, 2023) ou encore analyser les fondements macroéconomiques des dynamiques microéconomiques (Boyer, 2015).

Les causalités explorées sont complexes et multidirectionnelles. Les effets de composition et d'émergence entre niveaux interdisent de s'en remettre à des approches réductionnistes (Delorme, 2010). La variation d'échelles et leur mise en relation permettent de rendre compte de la structure feuilletée du social et de ses dynamiques différenciées.

Saisir les dynamiques historiques : entre irréversibilité et futurité, un temps causal

La théorie de la régulation explore la genèse, les mutations et les crises des configurations socioéconomiques. Elle déploie pour ce faire une conception de la causalité qui l'immerge dans le temps. Le temps est tissé de phénomènes d'irréversibilité de degrés variables, par opposition aux processus ahistoriques de la théorie standard (Boyer *et al.*, 1991). Le passé peut s'actualiser dans le présent (dépendance au sentier), en même temps que le présent peut être modelé par les futurs anticipés des individus (futurité commonsienne). Ce temps causal conjugue donc irréversibilités et futurités, contingences et structures dans l'analyse des processus économiques (Labrousse *et al.*, 2017).

Les théories ainsi développées peuvent être qualifiées de généalogiques, explicatives mais non prédictives. La tâche du/de la théoricien.ne est de définir les conditions de viabilité et les mécanismes sous-jacents à la genèse, au développement et à la crise éventuelle d'un phénomène économique situé. Les régulationnistes diagnostiquent une grande crise en URSS dès le début des années 1980 (Chavance, 1987). Les travaux d'Orléan (1999) et de Lordon (2003) sur l'instabilité financière dans les pays développés concluent bien avant 2007 au caractère non viable du régime d'accumulation dominé par la finance, en se gardant de prédire la date de sa « grande crise ». Si elle ne s'aventure pas à prédire, la théorie de la régulation construit des scénarios plausibles.

Cette architecture conceptuelle structure l'enquête, moment premier du processus de théorisation.

Enquête et démarche abductive

Le renouvellement incessant du monde implique que ses états présents et futurs ne sont pas déterminables *a priori* par les chercheurs. Pour connaître et expliquer le monde, il faut donc l'investiguer. Fille de l'histoire et de l'observation, la théorie de la régulation n'est pas ramassée en quelques hypothèses parcimonieuses et déjà là. L'analyse théorique se construit au travers de longs allers-retours entre concepts et matériaux empiriques : la théorie est ancrée. Ce mouvement permanent d'élaboration théorique lie intimement processus d'enquête et (re)formulation d'hypothèses explicatives.

Observer systématiquement pour théoriser à partir d'un diagnostic pertinent

Élaborer un diagnostic avec précision, pertinence et réflexivité est crucial dans une démarche historique. Cela implique de faire appel à une diversité de méthodes quantitatives, qualitatives et mixtes (A3 Labarthe & Schnebelin, 2023).

Le recours systématique aux « faits stylisés », à l'analyse statistique multi-variée, à des techniques de recensement, aux archives, aux entretiens semi-directifs ou à l'observation participante permet de faire affleurer des faits pertinents. Bien que reposant sur des conventions (lexicales, statistiques etc.) et des formes de stylisation, ces techniques d'enquête sont suffisamment ouvertes pour ne pas être surdéterminées par une théorie préexistante. Commencer par examiner un large éventail de données permet d'éviter cette surdétermination et de faire émerger du nouveau. Ainsi, le recensement, i.e. le recueil exhaustif de données de première main sur un espace donné - à l'instar du recensement de tous les modes d'exploitation de la terre en Pays d'Auge pour examiner la crise agricole sur ce territoire – permet de rendre compte de la diversité du réel et de « se mettre en situation d'accueillir l'imprévisible » (Couty), en l'occurrence de mettre en évidence que la déprise agricole attendue n'a pas lieu (Laurent, 1992). La surprise est l'un des moteurs du raisonnement abductif.

Expliquer des énigmes avec le schéma ADI : de la saillance à la saturation

Car le point commun de ces méthodes de diagnostic est de susciter l'observation de faits et de régularités imprévues qui appellent des schémas explicatifs renouvelés, susceptibles de « bousculer » et d'enrichir la théorie. Le schéma ADI (Abduction-Déduction-Induction) fournit une alternative au schéma déductif-nomologique de l'économie néoclassique. L'abduction consiste à inférer, à partir de l'observation d'un phénomène, l'existence d'une hypothèse causale plausible à ce phénomène. Elle prend pour point de départ un fait saillant, souvent surprenant. Cette saillance renvoie soit à la nouveauté du phénomène observé (non expliqué par les théories d'arrière-plan embarquées par les chercheur.es), soit à une anomalie (le phénomène est contradictoire avec les théories d'arrière-plan). Il s'agit ainsi de rassembler des faisceaux d'indices pour remonter aux mécanismes explicatifs, en écartant des hypothèses non probantes, en en formulant de nouvelles à tester etc. Sur un objet donné, il y a arrivée à saturation lorsque de nouvelles investigations fournissent peu d'éléments enrichissant significativement l'analyse.

L'approche régulationniste suit ce schéma (Delorme, 2010 ; Labrousse et al., 2017 ; Nieddu & Gaignette, 2000). Son point de départ (Vidal, 2000) est l'enrayement de certaines régularités statistiques en France et aux États-Unis dès la fin des années 1960 (tendance à la hausse continue du chômage, retournement à la baisse du taux de profit, instabilité plus marquée de la croissance etc.). Cet enrayement annonce la crise des

années 1970 qui se traduit par de nouvelles régularités émergentes (stagflation, faible croissance etc.). Ces caractéristiques mettent en échec aussi bien les mécanismes issus de la vulgate keynésienne (fine tuning, courbe de Phillips etc.) que les explications exogènes de la crise par les néoclassiques : chocs pétroliers ou monétaires - mais l'enrayement des régularités précède ces chocs -, rigidités institutionnelles sur différents marchés mais celles-ci étaient déjà présentes pendant la croissance forte et régulière des Trente Glorieuses. On a là une série d'anomalies et de phénomènes inédits au regard de différentes théories d'arrière-plan, d'où, par abduction, l'hypothèse du fordisme et de sa crise (largement endogène).

Sont alors mis en évidence les premiers mécanismes explicatifs relatifs au fordisme (synchronisation de la production de masse et de la consommation de masse via les indexations salariales et les transferts de l'État social par exemple) et son entrée en crise (déstabilisation de ce bouclage macroéconomique au niveau des économies nationales via l'internationalisation des économies notamment).

Une matrice en expansion

La matrice théorique régulationniste se construit de manière itérative par la confrontation de ces concepts à d'autres territoires et périodes, en faisant appel à côté de l'abduction à des procédés déductifs et inductifs. En l'absence de conjonctions causales constantes, pas de réplication mais un rôle décisif de l'analyse comparative, par contraste. Les cas exceptionnels y jouent un rôle heuristique éminent (Théret, 1997). L'extension à d'autres pays que les États-Unis et la France amène ainsi à mettre en évidence des régimes, des secteurs et des organisations non fordistes, y compris pendant les « Trente glorieuses », de l'Allemagne au Japon. L'inclusion des économies socialistes élargit la portée du cadre heuristique aux modes de régulation pénurique. L'étude de l'histoire longue conduit à théoriser une succession de régimes d'accumulation et de types de crises depuis l'Ancien Régime. Reconnaître le rapport social à la nature comme forme institutionnelle permet de mieux rendre compte de sa centralité croissante (A2 Cahen-Fourot, 2023). Introduire la notion de régime d'accumulation et d'appropriation (A2 Boyer, 2023) renouvelle un concept éprouvé pour mieux saisir les faisceaux de droits de propriété, les modalités d'appropriation de la nature et les régimes rentiers et extractivistes. Intégrer le rapport social de genre (A2 Bodet & Lamarche, 2023) permet de revisiter des pans entiers des économies passées et présentes, largement laissés dans l'ombre par la matrice heuristique initiale. À l'avenir, on pourra également poser la question d'un rapport social racisé (B Ravelli, 2023). De l'économie de plantation à l'échange écologique inégal, on peut voir dans ce rapport social une forme institutionnelle structurant certains régimes d'accumulation et d'appropriation impériaux et rentiers, impliquant des formes particulières d'exploitation des humains et de la « nature ». Autant de débats ouverts, susceptibles d' « augmenter » la matrice théorique et les chantiers d'enquête régulationnistes.

On a ainsi un « permanent ajustement des concepts et des méthodes » (Boyer, 2015). Cet ajustement est contrôlé par un processus de systématisation du cadre théorique et par sa mise à l'épreuve élargie à une palette de terrains toujours renouvelée.

Conclusion

Joan Robinson disait de la théorie économique qu'elle est une boîte à outils pour comprendre le monde. Et les régulationnistes d'ajouter : pour le comprendre dans ce qu'il a de divers et de mouvant. La théorie de la régulation n'est donc pas générale au sens où elle proposerait des lois valables en tout temps et en tous lieux (approche néoclassique), des lois gouvernant l'anatomie du capitalisme (valeur-travail) comme son évolution (baisse tendancielle du taux de profit, etc.), ou encore un modèle macroéconomique universellement applicable. La théorie de la régulation est générale en ce qu'elle propose une matrice d'exploration et de systématisation des connaissances permettant d'explorer et de théoriser des économies d'une grande diversité à différentes périodes et à différentes échelles d'observation. Dans une telle approche, les critères de pertinence et d'explication profonde l'emportent sur ceux de parcimonie. L'enquête est motrice d'une théorisation en mouvement. Ce rôle de l'enquête apparente l'approche régulationniste au réalisme critique et à la philosophie pragmatique (Labrousse et al., 2017).

Bibliographie

Billaudot B., 1995, « Formes institutionnelles et macro-économie », in Boyer R., Saillard Y. dir. (1995) Théorie de la régulation, un état des savoirs, La Découverte, p. 209-214.

Boyer R., Freyssenet M., 2000, Les modèles productifs, La Découverte.

Boyer R., 1985, « Formes d'organisation implicites à la Théorie Générale », in Barrère A. (dir.) (1985), Keynes aujourd'hui: théories et politiques, Economica, p. 541-559.

Boyer R., 2015, Économie politique des capitalismes : Théorie de la régulation et des crises, La Découverte.

Boyer R., Chavance B., Godard O. (éds.), 1991, Les figures de l'irréversibilité en économie, Éditions de l'EHESS.

Chavance B. (ed.), 1987, Régulation, cycles et crises dans les économies socialistes, EHESS.

Delorme R., 2010, Deep Complexity and the Social Sciences - Experience, Modelling and Operationality, Edward Elgar.

Labrousse A., Vercueil J., Chanteau J.-P., Lamarche T., Michel S., Nieddu M., 2017, « Ce qu'une théorie économique historicisée veut dire. Retour sur les méthodes de trois générations d'institutionnalisme », Revue de philosophie économique, 18 (2), p. 153-183.

Laurent C., du Tertre Ch. (dir.), 2008, Secteurs et territoires dans les régulations émergentes, L'Harmattan.

- Laurent C., 1992, L'agriculture et son territoire dans la crise. Analyse et démenti des prévisions sur la déprise des terres agricoles à partir d'observations réalisées dans le Pays d'Auge, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris 7.
- Longo G., Montevil M., Kaufmann S., 2012, « No entailing laws, but enablement in evolution of the biosphere », GECCO Companion'12 Proceedings of the 14th international evolutionnary computation conference, ACM, p. 1379-1392.
- Lordon F., 2003, Et la vertu sauvera le monde. Après la débâcle financière, le salut par l'éthique ?, Raison d'agir.
- McGinnis M.-D., 2011, « An Introduction to IAD and the Language of the Ostrom Workshop: A Simple Guide to a Complex Framework for the Analysis of Institutions and Their Development », Policy Studies Journal, 39 (1), p. 169-183.
- Nieddu M., Gaignette A., 2000, « L'agriculture française entre logiques sectorielles et logiques territoriales (1960-1985) », Cahiers d'économie et de sociologie rurale, 54, p. 49-87.
- Orléan A., 1999, Le pouvoir de la finance, Odile Jacob
- Theret B., 1997, « Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes de protection sociale », L'année de la régulation, 1, p. 163-228.
- Théret B., 2003, « Institutionnalismes et structuralismes : oppositions, substitutions ou affinités électives ? », Cahiers d'économie Politique, 44, p. 51-78.
- Vidal J.-F., 2001, « Birth and Growth of the Regulation School in the French Intellectual Context (1970-1986) », in Labrousse A., J.-D. Weisz eds., 2001, Institutional Economics in France and Germany. German Ordoliberalism vs. the French Regulation School, Springer.

Références à d'autres chapitres de cet ouvrage :

- A1 Amable B., Palombarini S., 2023, « Hiérarchies et complémentarités institutionnelles », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.
- A2 Bodet C., Lamarche, T., 2023, « Le genre, un rapport social fantôme », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.
- A1 Boyer R., 2023, « Les régimes d'accumulation et d'appropriation », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.
- A2 Cahen-Fourot, L., 2023, « Économie et écologie : le rapport social à l'environnement », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.
- A1 Lamarche, T., 2023, « Approche méso de la théorie de la régulation », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.
- A3 Labarthe P., Schnebelin E., 2023, « Apports des méthodes mixtes à la théorie de la régulation », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs, Dunod.

Chapitre 1 • La théorie de la régulation comme matrice heuristique

- A1 Montalban, M., 2023, « Les modèles productifs, une microéconomie hétérodoxe ? », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Dunod.
- B. Ravelli Q., 2023, « Théorie de la régulation et sociologie », in R. Boyer, J.-P. Chanteau, A. Labrousse, T. Lamarche (dir), *Théorie de la régulation, un nouvel état des savoirs*, Dunod.